

AVIS n°1 du 1er mars 2012

*relatif au rôle et à la position de l'IRSN dans le débat
de société sur l'énergie nucléaire*

Saisie par la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général de l'IRSN et considérant que l'Institut sera sollicité dans le débat de société sur la politique énergétique de la France et l'avenir de l'industrie nucléaire, la Commission estime qu'il est du devoir de l'IRSN, institut public de référence sur les risques radiologiques et nucléaires d'éclairer ce débat par les éléments techniques et scientifiques dont il dispose.

Sa posture doit toujours être celle d'un acteur indépendant qui construit une expertise scientifique dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et qui contribue à leur prévention, tout en gardant en mémoire que ces éléments ne sont pas séparables des autres éléments du débat (éthique, politique, économique..). En mettant ses connaissances à la disposition de tous les acteurs du débat dans la société, l'Institut peut aider chacun d'entre eux à s'en saisir dans la construction de sa propre opinion pour participer au débat politique sur l'avenir du nucléaire.

En pratique, la Commission recommande à l'IRSN de répondre positivement et de façon ouverte et transparente à toutes les demandes d'information sur la sûreté et la radioprotection qui lui sont adressées et de mettre à la disposition du public notamment sur son site internet des dossiers les plus complets possibles pour faciliter la compréhension des problématiques entrant dans le champ de compétences de l'Institut. Elle considère également qu'il est indispensable que l'IRSN rende publics les rapports et les avis élaborés par l'Institut, comme cela a été fait récemment pour le rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté.